

FORMALITES MEDICALES

POUR DETERMINER LES DOCUMENTS A RENSEIGNER ET LES EVENTUELS EXAMENS MEDICAUX A EFFECTUER, SE REPORTER A LA GRILLE DES FORMALITES CI-DESSOUS.

- Les prêts relais d'un montant inférieur ou égal à 300 000 € n'entrent pas dans le calcul des formalités médicales dès lors qu'ils sont accompagnés d'un prêt amortissable. Donc pas d'examen préalable jusque 700 000 euros et 60 ans à l'adhésion (dont 300 000 euros en prêt relais).
- Au-delà de 50 ans, si l'assuré n'a réalisé aucun contrôle sanguin au cours des 12 derniers mois, des examens médicaux pourront être demandés.
- Dans le cas d'un risque aggravé, de nouveaux documents ou examens peuvent être demandés

CAPITAUX ASSURES :	AGE DE L'ASSURE		
	De 18 ans à 45 ans	De 46 ans à 60 ans	Au-delà de 60 ans
22 000 € à 300 000 €	Déclaration d'état de santé (DES)	Questionnaire de santé simplifié (QSS)	Rapport médical (RM)
300 001 € à 400 000 €	Questionnaire de santé (QS) (jusque 500 000 € en Décès/PTIA seuls)		RM+Cardio 1
400 001 € à 500 000 €	RM+Sang 1		RM+Sang 1+Urines+Cardio 1
500 001 € à 750 000 €	RM+Sang 2	RM+Sang 2+Cardio 1	RM+Sang 2+Urines+Cardio 1
750 001 € à 1 000 000 €		RM+Sang 2+Urines +Cardio 1	RM+Sang 2+Urines+Cardio 2+PSA
Au-delà de 1 M€, joindre un dosage pondéral de la cotinine urinaire pour bénéficier de la tarification non-fumeur. Au-delà de 1,5 M€, il est nécessaire de compléter la sélection financière.			
1 000 001 € à 2 000 000 €	RM+Sang 2+Urines	RM+Sang 2+Urines +Cardio 1 jusqu'à 50 ans +Cardio 2 au-delà	RM+Sang 2+Urines+Cardio 2+PSA
2 000 001 € à 3 500 000 €	RM+Sang 2+Urines+Cardio 2		RM+Sang 2+Urines+Cardio 2 +PSA* + Echographie mammaire*
> 3 500 000 €	RM+Sang 2+Urines +Cardio 3	RM+Sang 2+Urines +Cardio 3+Echographie mammaire à partir de 50 ans	RM+Sang 2+Urines+Cardio 3 +PSA* + Echographie Mammaire*

EXAMENS MEDICAUX :

Sang 1	Glycémie, triglycérides, cholestérol total + fraction HDL, créatinine, ALAT, ASAT, GGT, sérologie VIH 1 et 2.
Sang 2	Sang 1 + hémogramme (hémoglobine, hématoците, numération globulaire et formule leucocytaire), numération des plaquettes et CRP, sérologie de l'hépatite C de type Elisa et marqueurs de l'hépatite B (AgHBs, AcHbs, AcHbc).
Cardio 1	ECG au repos (tracé et compte rendu).
Cardio 2	Cardio 1 + copie des résultats d'un ECG d'effort déjà pratiqué, à défaut un coroscanner ¹ .
Cardio 3	Cardio 2 + échocardiographie avec compte-rendu.
Urines	Analyse des urines par laboratoire avec examen cyto bactériologique (y compris numération des germes).
*PSA	Dosage de l'antigène spécifique de la prostate (pour les hommes uniquement).
*Echographie mammaire	Compte rendu d'une échographie mammaire datant de moins de 6 mois (pour les femmes uniquement).

¹ En cas de contre-indication éventuelle à la réalisation de l'examen, prendre contact avec BPSIs.

VALIDITE DES DOCUMENTS ET EXAMENS

6 mois	Déclaration d'état de santé, questionnaire de santé et questionnaire de santé simplifié.
12 mois	Rapport médical (examen médical pratiqué par le médecin examinateur) et tout autre examen.

PRISE EN CHARGE

Pour vous permettre de réaliser ces formalités dans les meilleures conditions et sans avance de frais, nous vous invitons à contacter un centre médical partenaire. Ainsi, l'assureur prend en charge les honoraires médicaux, et les résultats parviennent directement à notre médecin conseil. Si vous ne pouvez pas vous rendre dans l'un des centres que nous vous proposons ou si vous préférez effectuer ces formalités médicales auprès d'un praticien de votre choix, les frais engagés vous sont facturés. L'Assureur vous rembourse les honoraires médicaux correspondants (hors frais de déplacement), dans la limite de plafonds. Il vous suffit d'adresser vos notes d'honoraires originales à l'adresse suivante : CNP PROTECT - 38, rue La Condamine - 75017 Paris.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- L'assureur prend en charge les frais médicaux engagés par l'assuré selon la grille de formalités et dans la limite de plafonds.
- Si vous ne donnez pas suite à votre demande d'adhésion ou si vous refusez les conditions proposées par l'Assureur alors qu'elles sont sans surprime ou sans réserve, les honoraires relatifs aux examens médicaux restent à votre seule charge.